



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 2919

Texte de la question

M. Daniel Mandon interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'état actuel des droits de l'homme au Tchad. Après de nombreuses années troubles qui ont touché le pays et après lecture d'un rapport d'Amnesty International, il est nécessaire que l'impunité pour des atrocités ne soit plus aujourd'hui admissible. Il est donc demandé les mesures qui peuvent être prises afin d'encourager le respect des droits de l'homme au Tchad.

Texte de la réponse

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des droits de l'homme au Tchad qui est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au Sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam au début du mois d'août sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2919

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1756

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4235